

Fédération française des motards en colère

« Les motards n'ont qu'à prendre le bus! »*

* Michelle Merli, déléguée à la Direction interministérielle de la sécurité et de la circulation routières

Pour compter les morts,
le gouvernement différencie motards et automobilistes.
Pour masquer son incompetence,
il veut faire croire que nous sommes tous pareils.

LÉGALISATION DE LA REMONTÉE DES FILES

Couramment pratiquée depuis des dizaines d'années, elle a depuis longtemps fait ses preuves dans la réduction de l'engorgement des villes. Elle doit être légalisée :

- afin de mettre un terme à la verbalisation et à la répression
- pour pouvoir être enseignée dans les formations au permis

LÉGALISATION DE LA CIRCULATION DANS LES VOIES DE BUS

Autorisée dans de grandes villes comme Sydney, Toronto, Stockholm ou Londres, elle a considérablement permis de réduire les accidents de motos ou de scooters.

REFUS DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Plusieurs rapports du gouvernement constatent l'inutilité de tout contrôle technique, y compris pour les cyclomoteurs! Cela n'empêche pas le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau, de tout faire pour nous l'imposer.

ABOLITION DE LA LOI DES 100 CV

Le rapport Guyot reconnaît que la loi des cent chevaux n'a aucun effet sur les accidents.

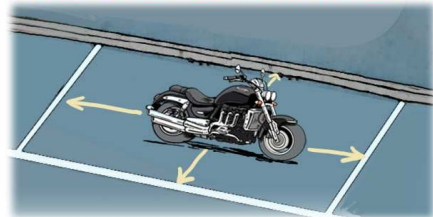
NOTRE GOUVERNEMENT EST-IL TELLEMENT PLUS BÊTE QUE SES VOISINS ?

MANIFESTATION

SAMEDI 13 MARS

À PARTIR DE 14 H 00
FRONT DE MER
A ROYAN (17)

ON EST PAS DES BAGNOLES !



CQFD !



Fédération Française des Motards en Colère

Contact :
jmjffmc17@yahoo.fr



Imprimé par nos soins Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Fédération française des motards en colère

« Les motards n'ont qu'à prendre le bus! »*

* Michelle Merli, déléguée à la Direction interministérielle de la sécurité et de la circulation routières

Pour compter les morts,
le gouvernement différencie motards et automobilistes.
Pour masquer son incompetence,
il veut faire croire que nous sommes tous pareils.

LÉGALISATION DE LA REMONTÉE DES FILES

Couramment pratiquée depuis des dizaines d'années, elle a depuis longtemps fait ses preuves dans la réduction de l'engorgement des villes. Elle doit être légalisée :

- afin de mettre un terme à la verbalisation et à la répression
- pour pouvoir être enseignée dans les formations au permis

LÉGALISATION DE LA CIRCULATION DANS LES VOIES DE BUS

Autorisée dans de grandes villes comme Sydney, Toronto, Stockholm ou Londres, elle a considérablement permis de réduire les accidents de motos ou de scooters.

REFUS DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Plusieurs rapports du gouvernement constatent l'inutilité de tout contrôle technique, y compris pour les cyclomoteurs! Cela n'empêche pas le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau, de tout faire pour nous l'imposer.

ABOLITION DE LA LOI DES 100 CV

Le rapport Guyot reconnaît que la loi des cent chevaux n'a aucun effet sur les accidents.

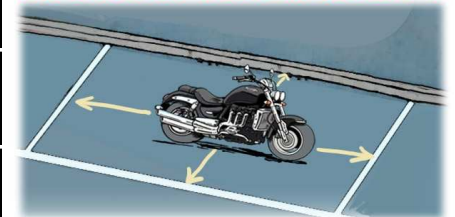
NOTRE GOUVERNEMENT EST-IL TELLEMENT PLUS BÊTE QUE SES VOISINS ?

MANIFESTATION

SAMEDI 13 MARS

À PARTIR DE 14 H 00
FRONT DE MER
A ROYAN (17)

ON EST PAS DES BAGNOLES !



CQFD !



Fédération Française des Motards en Colère

Contact :
jmjffmc17@yahoo.fr



Imprimé par nos soins Merci de ne pas jeter sur la voie publique